
Nombre de membres en

Séance du 21 juillet 2020

exercice: 11

L'an deux mille vingt et le vingt-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 11

Sont présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Votants: 11

Secrétaire de séance: Bernard GUITTARD

Vote du budget primitif - Larodde - DE 2020 042

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Larodde,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 254 553.64 Euros

En dépenses à la somme de : 1 254 553.64 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	93 200.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	111 560.00
65	Autres charges de gestion courante	35 130.00
66	Charges financières	3 500.00
023	Virement à la section d'investissement	41 398.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 597.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		288 385.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	7 800.00
73	Impôts et taxes	132 060.00
74	Dotations et participations	123 373.00
75	Autres produits de gestion courante	7 000.00
77	Produits exceptionnels	5 700.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 952.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		288 385.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	15 600.00
204	Subventions d'équipement versées	4 800.00
21	Immobilisations corporelles	722 183.00
23	Immobilisations en cours	34 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 460.00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 300.00
020	Dépenses imprévues	79.90
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 952.00
041	Opérations patrimoniales	73 870.98
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	73 922.76
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		966 168.64

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	468 004.00
16	Emprunts et dettes assimilées	285 930.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 560.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	69 208.66
165	Dépôts et cautionnements reçus	600.00
021	Virement de la section de fonctionnement	41 398.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 597.00
041	Opérations patrimoniales	73 870.98
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		966 168.64

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote du budget primitif - Lotissement Larodde - DE 2020 043

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Larodde,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 211 394.15 Euros

En dépenses à la somme de : 209 424.50 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	109 608.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 509.09
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		135 117.09

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	65 720.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 397.09
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 969.65
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		137 086.74

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 397.09
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 910.32
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		74 307.41

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	48 798.32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 509.09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		74 307.41

ADOPTE A L'UNANIMITE**Vote du budget primitif - Assainissement Larodde - DE 2020 044**

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Larodde,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 251 448.00 Euros

En dépenses à la somme de : 251 448.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 900.00
014	Atténuations de produits	900.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 229.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 029.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	5 100.14

74	Subventions d'exploitation	2 930.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	819.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	179.86
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 029.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	19 600.00
21	Immobilisations corporelles	222 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	819.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		242 419.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	150 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	73 152.80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 229.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	14 037.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		242 419.00

ADOpte A L'UNANIMITE.

Emprunt et ligne de trésorerie

Au vu des travaux engagés en 2020, la commission des finances propose

* Pour le budget assainissement :

- la réalisation d'un emprunt de 60 000€ pour les travaux d'assainissement
- l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000€

* Pour le budget communal :

- l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000€

A noter que les lignes de trésorerie servent à régler les entreprises en attendant le versement des subventions et du FCTVA (Fond de Compensation de la TVA versé en N+1).

Les délibérations correspondantes avec le choix des organismes prêteurs seront prises dès le commencement des travaux.

Désignation des délégués au SMGF Larodde

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de désigner des nouveaux délégués au sein du Syndicat Mixte de Gestion Forestière. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, procède à la désignation des délégués :

- Représentants de la commune : Georges GAY, Maire

- Délégués de la section de Chanzelles/Ousclos : Michel TOURNADRE, conseiller municipal
Vincent BINARD, Guy BIASSE
- Délégué de la section de Chaux : Lucien ROUX
- Délégués de la section de Larodde/Le Barry : Christian JOYON, Raphaël MOLINARO,
Christophe CHABOSY
- Délégués de la section de Pérignat : Cyril SANZ - Dominique JUNG
- Délégué de la section de la Renaudie/la Tauverie : Jean-Luc BEZY
- Délégué de la section de Terrif : Joël ROUDADOUX

Subventions aux associations - DE 2020 046

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention communale aux associations qui en ont fait la demande, à savoir :

- Société de Pêche : 300 €
- Société de Chasse : 360 €
- Loisirs et Partage : 450 €
- Sancy Artense Foot : 450 €
- Larodde Mémoire et Patrimoine : 350€
- Larodde Evenementiel : 350 €
- Téléthon : 100€ (somme qui sera versée sur le compte de l'association Loisirs et Partage puis reversée au bénéfice du Téléthon)
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Tauves : 80 €
- Comité FNACA : 350 €
- JSP de la Tour d'Auvergne : 100 €

Gérance de l'auberge de LARODDE - convention avec M. et Mme JAGER- DE 2020 047

Suite à l'appel à candidature lancée pour l'exploitation de l'auberge de la commune, la candidature de M. et Mme JAGER a été retenue par les membres du conseil municipal.

Considérant que la commune souhaite préserver le dynamisme commercial et social local et donc faire le nécessaire pour sauvegarder le dernier commerce de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conclure un bail commercial dérogatoire de courte durée pour la gérance de l'auberge (usage du rez-de-chaussée du bâtiment) avec M. et Mme JAGER à compter du 6 juillet 2020.

Le conseil municipal fixe un loyer de 200€ qui sera facturé aux exploitants à compter du 1er septembre 2020 afin de leur laisser le temps de se constituer une clientèle.

A l'issue de 4 mois de gérance, un bilan sera réalisé par les 2 parties.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Location de l'appartement au 1er étage de l'auberge - DE 2020 048

Considérant que la gérance de l'auberge est assurée par M. et Mme JAGER, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de louer l'appartement situé au 1er étage du bâtiment à M. et Mme JAGER à compter du 6 juillet 2020,
- fixe le loyer mensuel à 300€ charges non comprises

A préciser qu'une caution d'un mois de loyer sera demandée et que le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Modification du montant des charges de fonctionnement du RPI suite au confinement - DE 2020 049

M. le Maire expose aux nouveaux élus qu'une convention de fonctionnement est conclue entre les communes de Bagnols, Larodde, Cros, Labessette et Trémouille St Loup relative aux charges financières payées par les communes d'accueil de Bagnols et Larodde.

La contribution au fonctionnement du RPI est établie comme suit :

- 400€ par enfant et par an pour les élèves qui fréquentent l'école de la commune d'accueil de Larodde.
- 600€ par enfant et par an pour les élèves qui fréquentent l'école de la commune d'accueil de Bagnols.

Considérant que le confinement dû au COVID-19 a réduit les semaines d'école sur l'année scolaire 2019-2020, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de modifier exceptionnellement le montant de la contribution due pour les élèves fréquentant la commune de Larodde pour l'année scolaire 2019-2020
- fixe un montant proratisé à 333€ pour 30 semaines d'école

Désignation d'un délégué au Syndicat mixte Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.GE.D.I.). -

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Bernard GUITTARD, adjoint au maire, domicilié La Renaudie - 63690 LARODDE bernardguittard6@gmail.com - 06.83.64.33.59, comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

Embauche de Christiane TATRY en adjoint technique - DE 2020 051

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de Mme Christiane TATRY qui arrive à échéance le 31 août 2020.

Elle sera embauchée sur le même poste d'adjoint technique à 6/35e pour assurer l'entretien des locaux municipaux. Le contrat sera établi pour une durée d'un an, du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, décide de renouveler le contrat de Christiane TATRY et autorise M. le Maire à signer tout document.

Questions diverses

* Commissions intercommunales : Michel TRIGNOL se propose pour faire partie de la commission « *culture et vie associative* »

* M. le Maire revient sur le FIC (Fond d'Intervention Communal). Une programmation opérationnelle a été établie pour une durée de 3 ans (2019-2021).

Les travaux prévus au titre du FIC 2019 (travaux de réfection du mur du cimetière et du mur de soutènement de la salle des fêtes) ont été réalisés et subventionnés. Concernant les travaux prévus en 2020 (réhabilitation du garage anciennement Bulidon), les élus décident de reporter ce programme ainsi que les crédits affectés à ces dépenses considérant les travaux déjà engagés sur 2020 (construction des gîtes de pêche, assainissement, lotissement).

* M. le Maire fait part de son entrevue avec M. le Maire de Labessette qui lui a demandé la mise à disposition de la secrétaire de mairie 4h par semaine notamment pour aider à l'élaboration du budget 2020 ainsi que les diverses tâches de comptabilité et secrétariat. Une convention de mise à disposition a été signée entre les 2 communes jusqu'à décembre 2020. Laura BOYER sera rémunérée par la collectivité d'origine (Larodde) et la commune de Labessette remboursera à la commune de Larodde le montant de la rémunération et des cotisations au prorata du nombre d'heures effectuées. Sachant que la commune de Labessette ne parvient pas à trouver de secrétaire de mairie et dans un souci de solidarité, les élus approuvent cette décision.

* Sylviane SOLVERY signale qu'il conviendrait de faire élaguer les arbres situés dans le terrain de M. ROULAND pour sécuriser la ligne électrique. Un courrier sera adressé au propriétaire.

* Eveline SANZ propose d'embellir la rue des écoles par des fleurs, rosiers et éventuellement mettre un trompe l'œil sur le mur de l'ancienne mairie. Concernant le fleurissement, M. le Maire se rapprochera de Thierry DUFAUD pour voir ce qui pourrait être mis en place tout en respectant les critères de labellisation « villes et villages fleuris ».

* Bernard GUITTARD souligne le travail effectué au niveau du taillage des haies.

* Aimé RIALLAIN demande ce qui est prévu pour la gestion des gîtes au site Les Plattas.

M. le Maire précise qu'un appel à candidature sera effectué prochainement. A voir si la commune fera appel à un gestionnaire qui versera une participation mensuelle à la commune (ce qui permettra de rembourser l'emprunt) ou si un agent sera embauché par la mairie. Didier THOMAS privilégie la piste du gestionnaire. Michel TRIGNOL propose dans un premier temps d'établir une fiche de poste pour définir les tâches qui seront affectées (communication, réservations, entretien des gîtes et de l'extérieur etc...). Une rencontre sera fixée prochainement avec le bureau d'étude de faisabilité ALLIANCES qui pourra apporter les conseils nécessaires à la gestion.

* Festivités 2020 :

Concernant la balade du journal *La Montagne*, les organisateurs ont proposé la date du 6 septembre. Aimé RIALLAIN a constaté une crainte du virus par bon nombre de personnes et donc une certaine absence au niveau des marches organisées dans le secteur depuis la fin du confinement. Dans ces conditions, il craint la difficulté de réunir un nombre de bénévoles suffisant. Après en avoir discuté, les élus décident de proposer aux organisateurs de reporter cet évènement au printemps 2021.

D'autre part, le conseil municipal décide de ne pas organiser la fête du four sur 2020.

La séance est levée à 23h.